

PROCES VERBAL N°32 DES COMPETITIONS DE JEUNES

Réunion du : Jeudi 20 Mars 2025

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Michel UDOVIVIC. Stéphane BROCCQ.

Absent excusé : MR Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°30 du 13.03.2025

RETOURS CSR . DISCIPLINE. APPEL (informations clubs)

Décision Ligue

U17D3 POULE B

LA GRAND COMBE/AS POULX 2 du 15.12.2024

Match perdu par pénalité à la GRAND COMBE.

Décision Discipline

U17D2 POULE A

US TREFLE/ENT DU TRIANGLE du 18.01.2025

Retrait de 5 points fermes et retrait de 3 points avec sursis à compter du 17.03.2025.

Décision CSR

U17D3 POULE B

LA GRAND COMBE/ST HILAIRE du 09.03.2025

Confirme la décision acquis sur le terrain

REPROGRAMMATIONS RENCONTRES Du 15 ET 16 MARS (ARRETETES MUNICIPALES) avant 16H00

U19D1

ES LES 3 MOULINS/N. LASSALIEN reportée au samedi 12.04.2025 à 15H00 sur les installations de BEZOUCE.

U17D1

ST BEUCAIRE 2/N. GAZELEC reportée au mercredi 7 Mai 2025 à 17H30 sur les installations de BEUCAIRE.

U17D3 POULE A

ES THEZIERS/VALLABREGUES reportée au dimanche 20.04.2025 à 10H00 sur les installations de THEZIERS.



U17 D3 POULE B

ST HILAIRE LA JASSE/MARGUERITTES reportée au dimanche 13.04.2025 à 10H00 sur les installations de ST HILAIRE DE BRETHMAS.

U15D1

CHUSCLAN LAUDUN/N. MAS DE MINGUE reportée au dimanche 20.04.2025 à 10H00 sur les installations de CAVILLARGUES.

U15D2 POULE A

ENT DU TRIANGE/GARONS US reportée au dimanche 13.04.2025 à 10H00 sur les installations de BEZOUCE.

U15D3 POULE A

CHUSCLAN LAUDUN 3/BELLEGARDE reportée au dimanche 13.04.2025 à 11H00 sur les installations de LAUDUN.

U15D4 POULE C

ST LAURENT DES ARBRES/ENT RHONE GARDON reportée au dimanche 13.04.2025 à 10H00 sur les installations de ST LAURENT DES ARBRES.

U14TERRITOIRE GARD LOZERE

CHUSCLAN LAUDUN 31/N. GAZELEC 31 reportée au dimanche 20.04.2025 à 10H00 sur les installations de LAUDUN.

REPROGRAMMATIONS RENCONTRES Du 15 ET 16 MARS 2025 (TERRAINS IMPRATICABLES Déclarés pendant le week « PERMANENCE »

U15D2 POULE A

AS ST CHRISTOL LES ALES/ENT CABASSUT AIMARGUES reportée au dimanche 13.04.2025 à 11h00 sur les installations de ST CHRISTOL LES ALES

U15 D3 POULE B

FC MOUSSAC/US LA REGORDANE reportée au dimanche 13.04.2025 à 10H00 sur les installations de MOUSSAC.

U17D2 POULE B

AS ST CHRISTOL LES ALES/EP VERGEZE 2 reportée au dimanche 13.04.2025 à 10H00 sur les installations de ST CHRISTOL LES ALES.

Pour toutes ces rencontres, prévoir un terrain de repli.

FORFAIT ART 24 RG DU DISTRICT GARD LOZERE (matches retours)

ART 24 .3

Dans le cas d'un forfait simple intervenant sur une rencontre « retour », l'indemnité prévue à l'alinéa 1 sera doublée à la double condition que :

- Le club opposé au club ayant déclaré forfait se soit effectivement déplacé lors de la rencontre « aller »
- La distance la plus courte, de ville à ville (trajet aller simple le plus court) entre les deux clubs soit égales ou supérieures à 100 KMS.



U15D4 POULE B

ALL FIVE ACADEMIE (561066)

US PUJAUT/ALL FIVE ACADEMIEAFA du 16.03.25

Mail de ALL FIVE ACADEMIE du 13.03.2025 nous informant de leur forfait concernant la rencontre contre PUJAUT.
Match perdu par forfait à ALL FIVE ACADEMIE.

U15D4 POULE A

SA CIGALOIS (503233)

SO LA CALMETTE/ST HIPPOLYTE DU FORT du 16.03.2025

Mail de SA CIGALOIS du 14.03.2025 nous informant de leur forfait concernant la rencontre contre LA CALMETTE.
Match perdu par forfait à SA CIGALOIS.

U19D1 POULE A

US LA REGORDANE (563664)

SAUVETERRE RC/US LA REGORDANE du 15.03.2025

Mail de US LA REGORDANE du 14.03.2025 nous informant de leur forfait concernant la rencontre contre SAUVETERRE.

Match perdu par forfait à US LA REGORDANE.

U15D3 POULE A

US VESTRIC (515549)

N. LASSALIEN/VESTRIC du 16.03.2025

Mail du 14.03.2025 nous informant de leur forfait concernant la rencontre contre N. LASSALIEN.

Match perdu par forfait à VESTRIC.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission rappelle aux clubs, qu'en vertu des articles 91 alinéa2 et de l'annexe 14 article13 alinéa 3, la commission est souveraine pour remettre une rencontre, même sil il y a accord des deux clubs. La demande de changement d'une rencontre doit se faire 6 jours avant la date de la rencontre y compris pour le club visiteur. Le logiciel pour le changement est bloqué à 6 jours, seuls les cas exceptionnels peuvent être pris en compte par mail. Tous les autres mails ne seront pas pris en compte et le match restera à sa date initiale. **L'absence d'un éducateur, les vacances scolaires, en semaine, ne sont pas des motifs légitimes pour changer une rencontre).**

ATTENTION : Merci de faire le nécessaire concernant les FMI (transmettre en temps et heures afin d'éviter une amende financière ou match perdu). Pour tout problème de TRANSMISSION (FMI), merci de faire une FEUILLE DE MATCH PAPIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

MR Patrick AURILLON



LE PRESIDENT,

MR Bernard BARLAGUET



